



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Remplace la date : 22 déc 2016

Date de révision : 13 Fév 2023

Version : 2.0

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE L'ENTREPRISE/DE L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom de l'étiquette du produit XL-50
Autres moyens d'identification
UPC Code(s) Sans objet
Code du produit 2659-3350, 2650-3452, 2651-3453
Synonymes Esteam XL-50, Rinçage d'extraction alcaline, Détergent pour tapis

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Émulsifiant nettoyant pour tapis.
Utilisations déconseillées Suivez les instructions de l'étiquette. Non recommandé pour toute utilisation, sauf l'utilisation prévue.

Coordonnées du fournisseur

Adresse du fournisseur
Systèmes de nettoyage Esteam
1-3680, promenade Odyssey
Mississauga (Ont.) L5M 0Y9
Canada

Adresse du fabricant
AramSCO Inc.
4282 Sud 590 Ouest
Salt Lake City, UT 84123
États-Unis

Numéro de téléphone d'urgence

Numéro de téléphone de l'entreprise 1-800-767-6933
Numéro de téléphone d'urgence de l'entreprise États-Unis : 1-800-535-5053 (INFOTRAC – 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)
International : 1-352-323-3500 (INFOTRAC – 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)
Téléphone d'urgence Antipoison 1-800-222-1222 (24 heures)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement

Statut réglementaire de l'OSHA

Ce produit chimique est considéré comme dangereux par la norme 2012 OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200)

Corrosion/irritation de la peau	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/ irritation des yeux	Catégorie 2

Éléments de l'étiquette du SGH, y compris les mises en garde

Vue d'ensemble des situations d'

Avertissement

Mentions de danger

Provoque une irritation de la peau
Provoque une irritation oculaire grave

**Apparence** liquide clair**État physique** liquide**Odeur** citron**Mises en garde - Prévention**

Lavez soigneusement le visage, les mains et toute peau exposée après la manipulation
 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/protection des yeux/protection du visage

Conseils de mise en garde - Réponse

SI DANS LES YEUX: Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer le rinçage

Si l'irritation des yeux persiste : Obtenez un avis ou une attention médicale

SI SUR LA PEAU: Laver avec beaucoup de savon et d'eau

En cas d'irritation de la peau : Obtenez un avis ou une attention médicale

Enlevez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser

Mises en garde - Élimination

Jeter le contenu ou le contenant à une usine d'élimination des déchets approuvée

Dangers non classés ailleurs (HNOC)**Autres renseignements**

Dangers généraux

Tenir hors de la portée des enfants

Veuillez consulter la section 11. Renseignements toxicologiques pour plus d'information

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	CAS-Non	Poids %	Secret commercial
alcools, c9-11, éthoxylés	68439-46-3	1 - 5	*
Pyrophosphate de tétrapotassium	7320-34-5	1 - 5	*

*Le pourcentage exact (concentration) de la composition a été retenu comme secret commercial

4. MESURES DE PREMIERS SOINS**Mesures de premiers soins pour différentes voies d'exposition****Conseils généraux**

Si les symptômes persistent, appelez un médecin.

Contact visuel

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Après le rinçage initial, retirez toutes les lentilles cornéennes et continuez à rincer pendant au moins 15 minutes. Gardez les yeux grands ouverts pendant le rinçage. Si les symptômes persistent, appelez un médecin.

Contact avec la peau

Enlevez et lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Lavez immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau tout en enlevant tous les vêtements et chaussures contaminés. Si l'irritation de la peau persiste, appelez un médecin. Des soins médicaux immédiats ne sont pas nécessaires.

Toxique - Inhalation

Des soins médicaux immédiats ne sont pas nécessaires. Passer à l'air frais en cas d'inhalation accidentelle de vapeurs. Si les symptômes persistent, appelez un médecin.

Ingestion

Nettoyez la bouche avec de l'eau et buvez ensuite beaucoup d'eau. Ne donnez jamais rien par la bouche à une personne inconsciente. Consultez un médecin. Ne pas induire de vomissements.

Protection des secouristes

Utilisez de l'équipement de protection individuelle.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et retardés

Principaux symptômes Aucune information disponible.

Indication d'une attention médicale immédiate et d'un traitement spécial nécessaires, si nécessaire

Notes à l'intention du médecin Traiter de façon symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agent extincteur approprié

Utiliser des mesures d'extinction adaptées aux circonstances locales et à l'environnement.

Support d'extinction inapproprié ATTENTION : L'utilisation de la pulvérisation d'eau dans la lutte contre le feu peut être inefficace.

Dangers spécifiques découlant du produit chimique

Aucune information disponible.

Produits de combustion dangereux Aucune information disponible.

Données sur les explosions

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucune.

Sensibilité à la décharge statique Aucune.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme dans tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome pression-demande, MSHA / NIOSH (approuvé ou équivalent) et un équipement de protection complet.

6. MESURES DE REJET ACCIDENTEL

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Utilisez de l'équipement de protection individuelle. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Tenir les gens à l'écart et au vent du déversement ou de la fuite.

Conseils aux intervenants d'urgence Pour la protection personnelle, voir la section 8.

Précautions environnementales

Précautions environnementales Voir la section 12 pour obtenir des renseignements supplémentaires sur l'écologie. Ne jetez pas dans les eaux de surface ou le réseau d'égouts sanitaires. Prévenir d'autres fuites ou déversements s'il est sécuritaire de le faire. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Prévenir d'autres fuites ou déversements s'il est sécuritaire de le faire.

Méthodes de nettoyage Utilisez de l'équipement de protection individuelle. Barrage vers le haut. Couvrir le déversement de liquide avec du sable, de la terre ou d'autres matériaux absorbants incombustibles. Prendre mécaniquement, en plaçant dans des contenants appropriés pour l'élimination. Nettoyez soigneusement la surface contaminée. Absorbez-vous avec un matériau absorbant inerte. Ramassez et transférez-les dans des contenants correctement étiquetés.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Précautions pour une manipulation sécuritaire

Conseils sur la manipulation sécuritaire Utiliser uniquement dans une zone munie d'une ventilation par aspiration appropriée. Portez de l'équipement de protection individuelle. Ne respirez pas de vapeurs ou ne vaporisez pas de brouillard.

Conditions d'entreposage sécuritaire, y compris toute incompatibilité

Mesures techniques/Conditions de stockage Gardez le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Tenir hors de la portée des enfants.

Matériau d'emballage Gardez le produit dans l'emballage le produit est initialement vendu dans.

Produits incompatibles Aucune n'est connue d'après les renseignements fournis.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Paramètres de contrôle**Lignes directrices sur l'exposition**

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Aucune	-	-	-

NIOSH IDLH : Immédiatement dangereux pour la vie ou la santé

Autres lignes directrices sur l'exposition Limites annulées révoquées par la décision de la Cour d'appel dans l'affaire AFL-CIO v. OSHA, 965 F.2d 962 (11th Cir., 1992).

Contrôles d'ingénierie appropriés

Mesures d'ingénierie Douches
Douches oculaires
Systèmes de ventilation.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage Lunettes de sécurité bien ajustées. Écran facial.

Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection spécial n'est requis.

Protection respiratoire Si les limites d'exposition sont dépassées ou s'il y a irritation, une protection respiratoire approuvée par le NIOSH/MSHA devrait être portée. Des respirateurs à air alimentés par pression positive peuvent être nécessaires pour les concentrations élevées de contaminants dans l'air. La protection respiratoire doit être fournie conformément à la réglementation locale en vigueur.

Mesures d'hygiène

Lorsque vous utilisez, ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas. Assurer le nettoyage régulier de l'équipement, de l'aire de travail et des vêtements. Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas lorsque vous utilisez ce produit. Enlevez et lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques

État physique	liquide	Odeur	citron
Apparence	liquide clair	Seuil d'odeur	Aucune information disponible
Couleur	Aucune		

Biens immobiliers

	Valeurs	Remarques • Méthode
pH	9.0	
Point de fusion	Aucune information disponible	
Point d'ébullition/plage d'ébullition	> 94 °C / > 201 °F	
Point d'éclair	> 94 °C / > 201 °F	
Taux d'évaporation	Aucune information disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune information disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité	Aucune information disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune information disponible	

Pression de vapeur	17.5
Densité de vapeur	0.670
Gravité spécifique	1.028
Solubilité dans l'eau	Soluble dans l'eau
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune information disponible
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune information disponible
Température d'auto-alignement	Aucune information disponible
Température de décomposition	Aucune information disponible
Viscosité cinématique	200 cps
Viscosité, dynamique	Aucune information disponible
Propriétés explosives	Aucune information disponible
Propriétés oxydantes	Aucune information disponible

Autres renseignements

Point d'adoucissement	Aucune information disponible
Poids moléculaire	Aucune information disponible
Teneur en COV (%)	Aucune information disponible
VALEUR DE DENSITÉ	Aucune information disponible
VALEUR DE LA MASSE VOLUMIQUE APPARENTE	Aucune information disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité**Stabilité chimique**

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans le cadre d'un traitement normal

Polymérisation dangereuse

Aucun dans le cadre d'un traitement normal.

Conditions à éviter

Températures extrêmes et ensoleillement direct

Matériaux incompatibles

Aucune n'est connue d'après les renseignements fournis

Produits de décomposition dangereux

Aucune n'est connue d'après les renseignements fournis

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables**Informations sur le produit****Toxique - Inhalation**

Évitez de respirer des vapeurs ou des brumes. Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Contact visuel

Irritant pour les yeux. Évitez tout contact avec les yeux. Peut causer des rougeurs, des démangeaisons et de la douleur.

Contact avec la peau

Irritant pour la peau. Évitez tout contact avec la peau. Un contact prolongé ou répété peut assécher la peau et provoquer une irritation. Un contact prolongé avec la peau peut causer des brûlures.

Ingestion

Ne goûtez pas et n'avalez pas.

Nom chimique	DT1 par voie orale50	DT50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
--------------	----------------------	-----------------------	---------------------

Alcools, c9-11, éthoxylés 68439-46-3	= 1400 mg/kg (RAT) = 1378 mg/kg (RAT)	> 2 g/kg (lapin)	-
Pyrophosphate de tétrapotassium 7320-34-5	-	> 4640 mg/kg (lapin)	-

Information sur les effets toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Effets retardés et immédiats ainsi que effets chroniques d'une exposition à court et à long terme

Corrosion/irritation de la peau Aucune information disponible.

Dommages/irritation des yeux Aucune information disponible.

Sensibilisation Aucune information disponible.

Mutagenicité des cellules germinales Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP
Aucune	-	-	-

OSHA (Occupational Safety and Health Administration of the US Department of Labor)

X - Présent

CIRC : (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 3 - Non classable quant à la cancérogénicité chez l'homme

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

Toxicité pour le développement Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Toxicité chronique Évitez les expositions répétées. Peut causer des effets indésirables sur le foie.

Effets sur les organes cibles Sang, Système nerveux central, Yeux, Système hématopoïétique, Rein, Foie, Système respiratoire, Peau.

Danger d'aspiration Aucune information disponible.

Mesures numériques de la toxicité - Renseignements sur le produit

Les valeurs suivantes sont calculées sur la base du chapitre 3.1 du document SGH

ATEmix (oral) 31000 mg/kg

ATEmix (par voie cutanée) 18000 mg/kg

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

3,5577 % du mélange est constitué de composants dont les dangers pour le milieu aquatique sont inconnus

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques
Pyrophosphate de tétrapotassium 7320-34-5	-	-	100: 48 h puce d'eau mg/L CE50

Persistence et dégradabilité

Aucune information disponible.

Bioaccumulation

Aucune information disponible.

Autres effets indésirables

Aucune information disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Traitement des déchets

Méthodes d'élimination des déchets L'élimination devrait être conforme aux lois et règlements régionaux, nationaux et locaux

applicables.

Emballages contaminés Ne réutilisez pas les contenants vides.

Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont répertoriées avec l'État de Californie en tant que déchets dangereux.

Nom chimique	Statut des déchets dangereux en Californie
Aucune	-

14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

Dot Non réglementé

IMDG Non réglementé

IATA Non réglementé

15. RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationaux

TSCA Conforme

DSL/NDSL Conforme

Légende :

TSCA - Inventaire de l'article 8(b) de la Toxic Substances Control Act des États-Unis

LIS/LE - Liste intérieure des substances du Canada/Liste extérieure

Réglementation fédérale des États-Unis

LEP 313

Article 313 du titre III de la Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient pas de produits chimiques assujettis aux exigences de déclaration de la Loi et du titre 40 de la partie 372 du Code of Federal Regulations.

SARA 311/312 Catégories de danger

Danger aigu pour la santé	Oui
Danger chronique pour la santé	Non
Risque d'incendie	Non
Libération soudaine du risque de pression	Non
Danger réactif	Non

Loi sur l'assainissement de l'eau

Ce produit ne contient aucune substance réglementée en tant que polluants en vertu de la Loi sur l'assainissement de l'eau (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

CERCLA

Ce matériel, tel qu'il est fourni, ne contient aucune substance réglementée en tant que substances dangereuses en vertu de la Loi sur l'indemnisation et la responsabilité en matière d'intervention environnementale globale (CERCLA) (40 CFR 302) ou de la Loi sur les modifications et la réautorisation du Superfund (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences spécifiques en matière de rapports au niveau local, régional ou étatique concernant les rejets de ce matériel.

Réglementation des États-Unis

Proposition 65 de la Californie

Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, y compris l'acétaldéhyde et l'éthylbenzène, qui sont connus de l'État de Californie pour causer le cancer, et l'éthylène glycol, qui est connu de l'État de Californie pour causer des malformations congénitales ou d'autres dommages à la reproduction. Pour plus d'informations, allez à www.P65Warnings.ca.gov.

Règlement sur le droit à l'information des États américains

Nom chimique	New Jersey	Le Massachusetts	Pennsylvanie
Tripolyphosphate pentasodique 7758-29-4		X	X

Renseignements sur l'étiquette de l'EPA des États-Unis

Numéro d'homologation des pesticides Sans objet
de l'EPA

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

<u>NFPA</u>	Danger pour la santé	2	Inflammabilité	1	Instabilité	0	Dangers physiques et chimiques	-
<u>SSR</u>	Danger pour la santé	2	Inflammabilité	1	Danger physique	0	Protection personnelle	X

Préparé par Aramsco
Santé et sécurité environnementales

Date de révision 13 Fév 2023

Note de révision
13 Fév 2022 Aucune information disponible

Références FDS d'ingrédients bruts

Clause de non-responsabilité

La (M)SDS a pour but de fournir un bref résumé de nos connaissances et de nos conseils concernant l'utilisation de ce matériel. Les informations contenues ici ont été compilées à partir de sources considérées par Bridgewater LLC comme fiables et sont exactes au meilleur de la connaissance de la Société. Il ne s'agit pas d'un document exhaustif sur les réglementations mondiales en matière de communication des dangers.

Cette information est offerte de bonne foi. Chaque utilisateur de ce matériau doit évaluer les conditions d'utilisation et concevoir les mécanismes de protection appropriés pour prévenir l'exposition des employés, les dommages matériels ou le rejet dans l'environnement. Bridgewater LLC n'assume aucune responsabilité pour les blessures au destinataire de tiers, ou pour tout dommage à toute propriété résultant d'une mauvaise utilisation du produit.

Fin de la fiche signalétique